



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Salle de spectacles à
L'Escarène : nouvelles
demandes de subvention

Décision n° 16 07 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Madame Béatrice Ellul, Monsieur Yves Pons par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague.

Absents excusés : Monsieur Jean-Marc Rancurel

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération en date du 18 décembre 2013, il a été décidé de solliciter le concours financier de l'Etat et du conseil départemental pour la réalisation d'une salle de spectacles à L'Escarène sur la base d'un coût prévisionnel d'opération de 2 300 000 € HT.

Il indique que, depuis, le montant des travaux, initialement évalué à 1 944 392 € HT, doit être porté à 2 248 576,50 €, hausse due essentiellement à la nécessité d'adapter les fondations aux conclusions du rapport géotechnique, ce qui porte le coût de l'opération à 2 604 184 € HT.

Le président propose d'acter ce dernier montant, de modifier en conséquence le plan de financement de cet équipement et, pour ce faire, de délibérer à nouveau pour solliciter les concours financiers de l'Etat et du conseil départemental.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Acte le nouveau montant d'opération de la salle de spectacles qui sera implantée à L'Escarène, porté à 2 604 184 € HT ;

Sollicite de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention de 520 837 €, soit 20% du montant de l'opération ;

Sollicite du conseil départemental une subvention de 729 171 €, soit 35% du montant de l'opération une fois déduite la subvention de l'Etat.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160720-160708-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

